

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit **ProPhorce™ AC 101**

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application Prémélanges

Utilisations déconseillées Non identifié.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant**

Perstorp Waspik B.V.
Industrieweg 8
NL-5165 NH Waspik
The Netherlands
Tel. +31 (0)416 31 77 00
Fax: +31 (0)416 31 66 98
www.perstorp.com

Adresse e-mail productinfo@perstorp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe (+)1 760 476 3961 (contract no: 334101)

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 - (H315)
Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H315 - Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
 P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Contient: Acide formique 10-20%, Acide lactique

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Silices amorphes: précipités	231-545-4	112926-00-8	Aucune donnée disponible	20-30	Non classé
Acide lactique	200-018-0	50-21-5	01-2119548400-48	15-25	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)
Acide formique	200-579-1	64-18-6	01-2119491174-37	10-20	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1A (H314) Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 4 (H302) (EUH071)
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	Aucune donnée disponible	10-20	Non classé
Acide fumarique	203-743-0	110-17-8	Aucune donnée disponible	5-15	Eye Irrit. 2 (H319)
Acide citrique	201-069-1	77-92-9	01-2119457026-42	1-5	Eye Irrit. 2 (H319)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Informations supplémentaires

Le composant Quartz contient moins d'1 % de silice cristalline respirable (fraction fine)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Des dispositifs de lavage oculaire d'urgence doivent être situés à proximité du lieu de manipulation du produit.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Utiliser de l'eau tiède si possible. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Si une importante quantité de produit a été ingérée ou en cas de sensation de malaise, consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : Provoque de graves irritations accompagnées de flots de larmes, de douleurs, d'importantes rougeurs ainsi qu'un gonflement oculaire. Risque de lésions oculaires permanentes. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau plein car risque de formation d'un nuage de poussière.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Ventiler la zone affectée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Petit déversement
Déversement important

Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion. Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 7, 8, 13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter toute génération de poussières.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations sont fournies dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Maintenir les niveaux d'exposition personnelle au-dessous des valeurs de Dose dérivée sans effet (DDSE) et de limite nationale d'exposition (le cas échéant).

Nom chimique	Suisse
Silices amorphes: précipités 112926-00-8	TWA: 4 mg/m ³
Acide formique 64-18-6	STEL: 10 ppm STEL: 19 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 9.5 mg/m ³
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m ³

Nom chimique	Suisse
Silice	TWA: 4 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - travailleur**Acide lactique (50-21-5)**

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	592	mg/m ³

Acide formique (64-18-6)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	19	mg/m ³
Effets chroniques, locaux	Inhalation	9.5	mg/m ³

Acide fumarique (110-17-8)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	175	mg/m ³
Effets aigus, systémiques	Inhalation	175	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	50	mg/kg pc/jour
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	50	mg/kg pc/jour

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Consommateurs**Acide lactique (50-21-5)**

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, systémiques	Oral(e)	35.4	mg/kg pc/jour
Effets aigus, locaux	Inhalation	296	mg/m ³

Acide formique (64-18-6)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	9.5	mg/m ³
Effets chroniques, locaux	Inhalation	3	mg/m ³

Acide fumarique (110-17-8)

Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	53	mg/m ³
Effets aigus, systémiques	Inhalation	53	mg/m ³
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	30	mg/kg pc/jour
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	30	mg/kg pc/jour
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	30	mg/kg pc/jour
Effets aigus, systémiques	Oral(e)	30	mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet (PNEC)**Acide lactique (50-21-5)**

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	1.3	mg/l
Impact sur le traitement des eaux usées	10	mg/l

Acide formique (64-18-6)

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	2	mg/l
Intermittent(e)	1	mg/l
Sédiments d'eau douce	13.4	mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2	mg/l
Sédiments marins	1.34	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	7.2	mg/l

Acide fumarique (110-17-8)

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	0.1	mg/l
Intermittent(e)	1	mg/l
Eau de mer	0.01	mg/l
Impact sur le traitement des eaux usées	3	mg/l

Acide citrique (77-92-9)

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	0,44	mg/l
Sédiments d'eau douce	34.6	mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.044	mg/l
Sédiments marins	3.46	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	1000	mg/l
Terrestre	33.1	mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Rince-oeils. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains	Porter des gants de protection. Caoutchouc chloroprène. Caoutchouc butyle. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.
Protection de la peau et du corps	L'équipement de protection corporelle doit être sélectionné en fonction de l'activité et de l'exposition éventuelle, par exemple un tablier, des bottes de protection, une combinaison de protection chimique (conformément à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures).
Protection respiratoire	En cas d'exposition potentielle par voie atmosphérique à une concentration supérieure à la limite d'exposition, il est possible de porter un respirateur purificateur d'air homologué muni d'un filtre de Type A, gaz et vapeurs organiques (selon les spécifications du fabricant) combiné à un filtre de Type P2 - Filtres à particules d'efficacité moyenne.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

poudre
blanche, jaune

Odeur	Âcre	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeur	Remarques • Méthode
pH	2.5 - 3.5	solution (5 %)
Point de fusion / point de congélation		Indéterminé(e)(s)
Point / intervalle d'ébullition		Indéterminé(e)(s)
Point d'éclair		Sans objet
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'explosivité		
Limites supérieures d'explosivité		Aucune information disponible
Limites inférieures d'explosivité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative		Aucune information disponible
Hydrosolubilité		partiellement soluble
Solubilité(s)		Aucune information disponible
Coefficient de partage		Voir Section 12 pour plus d'informations
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Non explosif.
Propriétés comburantes		Non oxydant.
Densité		Aucune information disponible
Masse volumique apparente	650-750 kg/m ³	

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'existe aucune donnée d'essai particulière pour ce produit. Pour plus d'informations, consulter les sous-sections ultérieures du présent chapitre.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec: Bases fortes, Substances comburantes.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes, Substances comburantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation. Contact avec la peau.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Voir Section 4 pour plus d'informations.

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë**

ETAmél (voie orale)	3,693.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	17,532.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	186.00 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	41.41 mg/l

Toxicité aiguë par voie orale	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
Toxicité aiguë par voie cutanée	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	11 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	28 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
EPA OPP 81-1	Rat	Oral(e)	3543	DL50 (dose létale) mg/kg référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
EPA OPP 81-2	Lapin	Cutané(e)	>2000	DL0 mg/kg référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	>7.94	CL50 mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	730	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Souris	Cutané(e)	>2000	DL0 mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	7.85	CL50 mg/l

Acide fumarique (110-17-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	9300	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Lapin	Cutané(e)	20000	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	>1.306	CL0 mg/l

Acide citrique (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Souris	Oral(e)	5400	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Rat	Cutané(e)	>2000	DL0 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant pour la peau. Référence croisées à partir produit similaire.

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
EPA OPP 81-5	Lapin	Cutané(e)	Irritant pour la peau référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Cutané(e)	Corrosif

Acide fumarique (110-17-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)	Non irritant Aucune classification selon les critères SGH.

Acide citrique (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)	Provoque une légère irritation cutanée Aucune classification selon les critères SGH.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésions oculaires graves. Référence croisées à partir produit similaire.

Informations sur le produit

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE 438	in vitro	in vitro	Provoque des lésions oculaires graves Référence croisées à partir produit similaire

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	Œil in vitro	Œil	fortement irritant

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Œil	très corrosif

Acide fumarique (110-17-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Œil	Irritant pour les yeux

Acide citrique (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Œil	Non irritant (30%)
			Provoque une sévère irritation des yeux (100%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun effet sensibilisant connu.

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
EPA OPP 81-6	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide formique (64-18-6)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

Acide fumarique (110-17-8)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non mutagène.

Acide formique (64-18-6)		
Méthode	Espèce	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 479 : Toxicologie génétique : Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 477 : Toxicologie génétique : Essai de mutation létale récessive liée au sexe chez <i>Drosophila melanogaster</i>	in vivo	Négatif

Acide fumarique (110-17-8)		
Méthode	Espèce	Résultats:
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	Salmonella typhimurium	Négatif

Acide citrique (77-92-9)		
Méthode	Espèce	Résultats:
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE 487	in vitro	Positif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Positif
OCDE, essai n° 475 : Essai d'aberration chromosomique sur moelle osseuse de mammifère	in vivo	Négatif

Cancérogénicité

Aucun(e) connu(e). Le composant Quartz contient moins d'1 % de silice cristalline respirable (fraction fine).

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet carcinogène n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide citrique (77-92-9)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques

OCDE, essai n° 451 : Études de cancérogénèse	Rat	Oral(e)		Aucun effet carcinogène n'a été observé.
--	-----	---------	--	--

Toxicité pour la reproduction

D'après les données sur les composants: Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Lapin	Oral(e)	667	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Oral(e)	650	NOAEL mg/kg pc/jour Une étude de la toxicité pour la reproduction sur deux générations réalisée à l'aide d'une substance de référence croisée n'a indiqué aucun potentiel de toxicité pour la reproduction ni pour le développement.

Acide fumarique (110-17-8)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	Cobaye	Oral(e)	>400	NOAEL mg/kg pc/jour Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.

Acide citrique (77-92-9)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	Rat	Oral(e)	>295	NOAEL mg/kg pc/jour Tératogénicité
Inconnu(e)	Souris	Oral(e)	>272	NOAEL mg/kg pc/jour Tératogénicité

STOT - exposition unique

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Inhalation		Peut provoquer des picotements dans le nez et la gorge, des maux de tête, un état de fatigue, des étourdissements et des quintes de toux. Une concentration élevée de cette substance peut provoquer des troubles respiratoires.

STOT - exposition répétée

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques

OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	DMENO mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	400	NOAEL mg/kg pc/jour référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.244	DMENO mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.122	NOAEL mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.244	NOAEL mg/l toxicité systémique référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide fumarique (110-17-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 452 : Études de toxicité chronique	Rat	Oral(e)	600	NOAEL mg/kg pc/jour

Acide citrique (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	Rat	Oral(e)	4000	NOAEL mg/kg pc/jour

Danger par aspiration

Ce produit tel qu'expédié ne présente aucun danger.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Faible toxicité pour les organismes aquatiques.

0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
EPA-669/3-75-009	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	Eau douce	130	96h	CL50 (concentration létale) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OECD Test No. 202: Daphnia sp. Acute Immobilization Test	Daphnia magna	Eau douce	130	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	3500	72h	CE50 (concentration

cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance					efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
---	--	--	--	--	--

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	130	96h	CL50 (concentration létale) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OECD Test No. 202: Daphnia sp. Acute Immobilization Test	Daphnia magna	Eau douce	365	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	1240	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	90	96h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OECD Test No. 202: Daphnia sp. Acute Immobilization Test	Daphnia magna	Eau douce	180	48h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	Eau douce	>=100	21d	NOEC mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	<76.8	72h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.3	Toxicité pour les bactéries		72	13d	NOEC mg/l

Acide fumarique (110-17-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	>100	96h	CL50 (concentration létale) mg/l
OECD Test No. 202: Daphnia sp. Acute Immobilization Test	Daphnia magna	Eau douce	>100	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l

OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriell a subcapitata	Eau douce	>100	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l
--	-------------------------------------	-----------	------	-----	--

Acide citrique (77-92-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Leuciscus idus	Eau douce	440-760	96h	CL50 (concentration létale) mg/l
Inconnu(e)	Daphnia magna	Eau douce	1535	24h	CE50 (concentration efficace) mg/l
Inconnu(e)	Toxicité pour les bactéries Scenedesmus quadricauda	Eau douce	640	8d	CL50 (concentration létale) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Au regard des études de dégradabilité des ingrédients, ce produit est facilement biodégradable.

Acide lactique (50-21-5)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
EU Method C.5	67%	20d	Facilement biodégradable, échoue à l'essai en intervalle de 10 jours

Acide formique (64-18-6)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	100%	28d	Facilement biodégradable
EU Method C.4-B	99%	11d	Facilement biodégradable
EU Method C.4-B	98%	14d	Facilement biodégradable

Acide fumarique (110-17-8)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	67.5%	28d	Facilement biodégradable

Acide citrique (77-92-9)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats:
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	97%	28d	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Au regard des coefficients de partage des ingrédients, ce produit n'est pas bioaccumulatif dans les organismes.

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acide lactique	-0.6	
Acide formique	-2.1	
Acide fumarique	0.46	
Acide citrique	-1.72	

12.4. Mobilité dans le sol

Ce produit ne devrait pas fortement adsorber les solides et sédiments en suspension selon le logarithme Pow.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Les émissions dans l'eau réduisent le pH. Cela risque de provoquer une détérioration locale des poissons et des organismes aquatiques dans la zone de déversement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

Déchets de résidus/produits inutilisés: 16 03 05*.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR Transport routier

- | | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |

RID Transport ferroviaire

- | | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |

IMDG Transport maritime

- | | |
|---|-------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Polluant marin | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Aucune information disponible |

IATA Transports aériens

- | | |
|---|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé |

unies**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé**14.5 Danger pour l'environnement** Sans objet**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun(e)**SECTION 15 : Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations internationales**

Sans objet.

Union européenne

RÈGLEMENT (CE) No 1831/2003 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux.

France

Nom chimique	Numéro RG, France
Silice cristalline 14808-60-7	RG 25

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1
(auto-classification)

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)

Nom chimique	Type	Classe
Acide formique - 64-18-6	5.2.5	0.10 kg/h Mass flow (Class I); 20 mg/m ³ Mass concentration (Class I)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet.

SECTION 16 : Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H331 - Toxique par inhalation

H302 - Nocif en cas d'ingestion

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Date d'émission 28-oct.-2017**Date de révision** 27-oct.-2017**Remarque sur la révision** Aucune information disponible**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :** Règlement (CE) n° 1907/2006, RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 830/2015 du 20 mai 2015.**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de

l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité